

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECISION N°2022 - 00060 /MEF-SG DU

11 AOUT 2022

PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N°00048/MEF-SG DU 13 JUIN 2022
PORTANT CREATION DU COMITE DE SUIVI ET DE COORDINATION DES TRAVAUX
DE LA MISSION D'AUDIT DES MINES D'OR EN ACTIVITE AU MALI

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
Vu le Décret n°2022-316/PT-RM du 03 juin 2022 portant approbation du marché relatif au recrutement d'un consultant pour l'audit des mines d'or en activité au Mali ;
Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du premier ministre ;
Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 3 de la Décision n°00048/MEF-SG du 13 juin 2022 portant création du Comité de suivi et de coordination des travaux de la mission d'audit des mines d'or en activité au Mali sont modifiées comme ainsi qu'il suit :

Article 3 (nouveau) : Le Comité est composé comme suit :

- trois représentants du ministère chargé des Finances (Conseiller technique chargé de la fiscalité intérieure, Conseiller technique chargé des douanes et Conseiller technique chargé des questions juridiques) ;
- deux représentants du ministère chargé des Mines ;
- un représentant du ministère chargé des Domaines ;
- un représentant du ministère chargé de l'Environnement ;
- un représentant du ministère chargé de l'Administration territoriale et de la décentralisation ;
- un représentant de la Direction des Finances et du Matériel du ministère chargé des Finances ;
- un représentant de la Direction générale des Impôts ;
- un représentant de la Direction générale des Douanes ;
- un représentant de la Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence.

Le Comité peut s'adjoindre toute personne ressource au besoin.

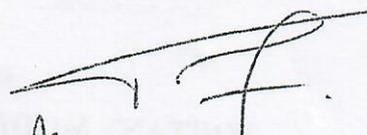
Article 2: La présente décision qui modifie la Décision n°00048/MEF-SG du 13 juin 2022, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel.

Ampliations :

Original.....1 ;
MEF.....1 ;
Services Membres du Comité.....9 ;
Archives.....1 ;
Journal Officiel.....1.



Bamako, le 17 AOUT 2022
Le Ministre,


Alousséni SANOU
Chevalier de l'Ordre national